

**PROCÉDURE
ENTRAÎNEUR
ARGENT & OR
SWISS AQUATICS
(CEP / CED DE LA FORMATION DES
ENTRAÎNEURS SUISSE)**

**PROCÉDURE D'ADMISSION,
FORMATION, EXAMEN**

ENTRAÎNEUR SWISS AQUATICS ARGENT & OR

Les cursus d'entraîneur professionnel (CEP) et d'entraîneur diplômé (CED) sont organisés par la Formation des entraîneurs Suisse. Le département formation du secrétariat et surtout les responsables de la formation de la discipline sportive ainsi que la codirection de la formation de Swiss Aquatics est le point de contact pour les candidats et les clubs et également en contact étroit avec les Coach Developers (CODE) et la Formation des entraîneurs Suisse.

CONDITIONS PRÉALABLES :

- Brevet de moniteur J+S sport des jeunes valide dans une discipline des sports aquatiques
- Brevet SSS Plus Pool et BLS-AED valides
- Reconnaissance Entraîneur Swiss Aquatics Bronze valide
- Fréquentation du module J+S Portfolio Sport de performance (ou ancienne reconnaissance J+S NWT-L)

PROCÉDURE EN CAS D'INTÉRÊT POUR UNE INSCRIPTION

- **Le candidat prend rendez-vous avec son club/supérieur** et déclare son intérêt pour la formation et clarifie les conditions internes.
- **Le club annonce le candidat via son coach J+S à Swiss Aquatics**
La fédération doit être contactée au moins 6 mois avant les dates des assessments annoncées sur la page web de la Formation des entraîneurs Suisse. En outre, il est important de clarifier le niveau de soutien par le club et comment celui-ci compte régler les absences du candidat. Vous trouverez des informations sur les formations ici :
 - [Swiss Aquatics](#)
 - [Formation des entraîneurs Suisse](#)
- **Assessment interne de Swiss Aquatics**
Le candidat et un représentant du club (président, coach J+S, chef sportif) ainsi que le responsable de la formation de la discipline sportive ou un délégué de la fédération et, si nécessaire, le Coach Developer se rencontrent pour effectuer un assessment interne (virtuel sur demande).

A faire avant l'assessment interne :

- Consulter le [planificateur de formation de la Formation des entraîneurs Suisse](#)
- lire les informations sur l'assessment de la Formation des entraîneurs
- Consulter les tâches de préparation de la Formation des entraîneurs et se préparer en conséquence.
 - [CEP](#)
 - [CED](#)

Swiss Aquatics vérifiera ensuite en interne s'il est judicieux d'envoyer le candidat à l'assessment de la Formation des entraîneurs ou si d'autres conditions doivent être remplies.

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



- **Accord avec les candidats et le club et CODE**

Avant l'assessment chez la Formation des entraîneurs Suisse et le début potentiel de la formation, un accord doit être signé par le candidat, le club, le Coach Developer (CODE) et par le département formation de Swiss Aquatics. Cet accord règle les prestations de soutien assurées par le club (par ex. libération durant le temps de la formation) et les prestations d'encadrement par Swiss Aquatics.

- **Inscription du candidat à l'Assessment à la Formation des entraîneurs Suisse**

Swiss Aquatics communique au candidat les dates possibles de l'assessment à la Formation des entraîneurs avant que le participant puisse s'inscrire à l'assessment à la Formation des entraîneurs Suisse avec une recommandation (y compris les signatures du club et de la fédération).

L'assessment de la Formation des entraîneurs est considéré comme condition d'admission et une évaluation comprenant une estimation des compétences personnelles de l'entraîneur et permettant ainsi une planification individuelle de la formation. L'entraîneur consulte d'abord le planificateur de formation de la Formation des entraîneurs. Après l'assessment, la Formation des entraîneurs et Swiss Aquatics décideront s'il est judicieux de commencer la formation et quand celle-ci pourra débuter.

- **Inscription au cours & Début de la formation**

Le candidat s'inscrit à la formation CEP/CED après consultation de Swiss Aquatics. Les cours sont centrés avant tout sur les compétences sociales et personnelles de l'entraîneur. Les quatre cours de la formation sont suivis en classe fermée. Les participants complètent leur formation par des cours choisis individuellement dans les six domaines spécifiques (psychologie du sport / théorie de l'entraînement / condition physique / leadership, médecine du sport, coaching sportif / technique / tactique). Un processus d'assimilation a lieu entre les différents cours.

Le candidat doit s'inscrire lui-même aux modules complémentaires et informer ensuite Swiss Aquatics et le CODE de sa participation aux modules. Swiss Aquatics recommande aux participants d'assister à autant de modules que possible afin de se préparer de manière optimale à l'examen.

Aperçu du cours :

- CEP :
 - Modules obligatoires : 4 modules de cours CEP (Diriger 1, Conseil et Coaching 1, Personnalité de l'entraîneur 1, et Autogestion 1).
 - Modules optionnels : Les entraîneurs choisissent les cours en fonction de leur niveau de compétence individuel et du temps dont ils disposent. Les modules optionnels reprennent le contenu des questions d'examen et assurent ainsi une préparation optimale à l'examen.
 - Pour les nageurs, les modules minimums recommandés sont Endurance 2b et Entraînement technique 1.
 - Examen CEP
- CED :
 - 4 modules de cours CED (Diriger 2, Conseil et Coaching 2, Personnalité de l'entraîneur 2, et Autogestion 2).

Pour des raisons de simplicité, seule la forme masculine est utilisée. La forme féminine est toujours incluse.

- Modules optionnels : Les entraîneurs choisissent les cours en fonction de leur niveau de compétence individuel et du temps dont ils disposent. Les modules optionnels reprennent le contenu des questions d'examen et assurent ainsi une préparation optimale à l'examen.
 - Examen CED
- **Examen et clôture du cours**
L'inscription à l'examen doit être soumise au complet et dans les délais (pour les détails, voir Formation des entraîneurs Suisse). Le visa de la fédération doit être obtenu en temps utile auprès de la fédération Swiss Aquatics. Le participant est responsable de la présentation de tous les documents requis avant l'examen. Le rapport sportif et le travail de diplôme doivent être envoyés sous forme numérique en PDF à la fédération (education@swiss-aquatics.ch) en plus des copies pour la Formation des entraîneurs Suisse et le Coach Developer.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Accord

L'accord est envoyé séparément.

2. Encadrement et conseil par le CODE

Le CODE est le premier point de contact du candidat et le conseille tout au long de la formation. Au début de la formation, le CODE rencontre le participant pour discuter de la formation et examiner les sujets possibles du rapport sportif/travail de diplôme. Les points convenus sont fixés par écrit et envoyés au CODE, avec copie au département formation de Swiss Aquatics (education@swiss-aquatics.ch) ainsi que au responsable de la fédération (responsable de la formation de la discipline sportive). Lors de cette réunion, les dates des entraînements/compétitions seront également communiquées par le candidat au CODE et une première visite d'entraînement sera organisée. D'autres visites et entretiens seront organisées sur une base continue. Au total, il y a 3 visites d'entraînements et de compétitions et 3 réunions d'évaluation qui doivent être documentées. Le CODE corrige également le travail écrit et est présent le jour de l'examen, conformément aux exigences de la Formation des entraîneurs Suisse.

3. Rapport sportif / Travail de diplôme (pour les détails voir sous Formation des entraîneurs Suisse)

Au moins six semaines avant le délai officiel pour la remise du rapport à la Formation des entraîneurs, le participant doit envoyer le document au CODE, avec une copie au département formation (PDF). Le CODE a ensuite deux semaines pour le lire et donner un feedback au participant. Ensuite, le participant dispose encore d'un mois pour revoir le rapport. Après consultation avec le CODE, le rapport peut aussi lui être envoyé pour un feedback avant le délai. Le rapport sportif prend du temps et constitue une nouveauté pour certains entraîneurs. Swiss Aquatics a pour vocation de fournir des rapports sportifs de haut niveau et de grande utilité. Pour cette raison, les délais supplémentaires sont nécessaires de la part de la fédération.

4. Stage

- CEP :

La durée du stage est de 30 à 40 heures et doit être effectué à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation). Le stage doit obligatoirement comprendre des séances d'entraînement, mais peut également inclure des compétitions. Le stage

peut être divisé en différentes sessions d'entraînement ou être effectué sous forme d'un bloc d'entraînement (par exemple, un camp d'entraînement). La fédération sportive nationale décide, sur la base d'une demande du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies. Le stage donne lieu au rapport partiel 4 "Rapport de stage" du travail de projet.

- CED :
La durée du stage est d'au moins 10 jours (min. 60-80 heures). Il doit être effectué à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation) et doit être liée à l'activité actuelle ou future. Le stage doit obligatoirement comprendre des séances d'entraînement, mais peut également inclure des compétitions. Le stage peut être divisé en différentes sessions d'entraînement ou être effectué sous forme d'un bloc d'entraînement (par exemple, un camp d'entraînement). La fédération sportive nationale décide, sur la base d'une demande du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies. Le candidat rédige un rapport de stage.

5. Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen doit être soumise au complet et dans les délais (pour les détails, voir Formation des entraîneurs Suisse). Le visa de la fédération doit être obtenu en temps utile auprès du département formation de Swiss Aquatics. Le participant est responsable de la présentation de tous les documents requis avant l'examen. Le rapport sportif et le travail de diplôme doivent être envoyés sous forme numérique en PDF au département formation de la fédération Swiss Aquatics en plus des copies pour la Formation des entraîneurs Suisse et le Coach Developer.

6. Facture

La facture de l'assessment, des modules et de l'examen est directement établie au candidat par la Formation des entraîneurs Suisse ([avec possibilité d'un remboursement partiel par le SEFRI](#)). Un autre poste de coût est celui des Coach Developers qui consacrent environ six à huit jours à la supervision. Les coûts exacts se trouvent dans l'annexe Frais du concept de formation et seront facturés par Swiss Aquatics avant le début de la formation. Si le candidat change de club pendant la formation, il est de la responsabilité du candidat de se mettre d'accord avec le nouveau club sur la participation de ce dernier à la formation et aux frais.

Le département formation de Swiss Aquatics se tient volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire.

Swiss Aquatics, en avril 2022

Pour des raisons de simplicité, seule la forme masculine est utilisée. La forme féminine est toujours incluse.